



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SECTIONS INTERNATIONALES 2026

Admission en collège / niveau 6^{ème}

Réseau Sophia



ACADÉMIE
DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SOMMAIRE

- Accueil et présentation générale 2 mn
 - Informations générales 3 mn
 - Spécificités pédagogiques 4 mn
 - Démarches administratives 5 mn
 - Présentation des établissements 8 mn
 - Présentation des associations des parents 10 mn
 - Remerciements et questions-réponses 5 mn
-



Les sections du réseau Sophia

- **CIV (Valbonne) : Anglophone**
Allemand
Chinois
Espagnol
Italien
- **Collège l'Éganaude (Biot) : Anglophone**
Italien
- **Collège Niki de St Phalle (Valbonne) : Anglophone**
- **Collège César (Roquefort-les-Pins) : Anglophone**



Les objectifs des sections internationales

Faciliter l'accueil et **l'intégration d'élèves étrangers** dans le système scolaire français et leur éventuel retour dans leur système d'origine

Permettre aux **élèves français de pratiquer une langue étrangère** de manière approfondie

Favoriser **la transmission des patrimoines culturels** des pays concernés avec un enseignement renforcé en langue et littérature, histoire-géographie ou mathématiques

CADRE REGLEMENTAIRE :

Arrêté du 23 janvier 2024 fixant la liste des sections internationales et classes menant baccalauréat français international (BFI) dans les écoles, collèges et lycées

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049097598>



Les horaires au collège en section internationale

- En langue et littérature de section : 4h d'enseignement spécifique de langue et littérature étrangère s'ajoutent à l'emploi du temps des élèves
 - En 6^{ème} : LV1 4h + Langue et littérature étrangère 4h (sauf la section chinoise : 3h)
 - En 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} : LV1 3h + Langue et littérature étrangère 4h
 - En Disciplines Non Linguistiques : l'horaire varie selon les disciplines
 - Toutes les sections (sauf la section chinoise) : 2h en histoire-géographie
 - Section chinoise : 1h30 en chinois se rajoutent à l'enseignement de mathématiques
- Pour toutes les sections, l'enseignement de la discipline est partagé entre les deux langues, le français et la langue de section.



Les enseignements

Dans les sections internationales, les enseignements sont dispensés **conformément aux programmes en vigueur** en France dans les classes considérées. Ils comportent toutefois des **aménagements** au titre des enseignements spécifiques.

- **En langue et littérature** : le programme d'enseignement est fixé pour chaque langue à partir de la classe de sixième.
- **En histoire-géographie** : un programme spécifique pour les sections internationales est fixé à partir de la classe de troisième.
- **En mathématiques** : un complément spécifique au programme de mathématiques est fixé pour les sections chinoises en classe de troisième.



Modalités d'admission

Pour tous les élèves, y compris ceux issus de SI 1^{er} degré :

- Sur dossier de candidature
- Sur test écrit et oral en langue de section :
 - Le niveau attendu est un **niveau A1**
- Sur test écrit en français et en mathématiques : épreuves supplémentaires uniquement pour les **élèves issus de l'enseignement privé hors-contrat ou qui viennent de l'étranger (hors réseau AEFE)**
 - Le niveau attendu en langue française est un **niveau A2**



Le dossier de candidature

Le dossier de candidature fait l'objet d'une note prise en compte pour l'admission.

Motivation de la famille :

La famille devra expliquer ce qui motive la candidature de son enfant dans la section internationale demandée ainsi que son parcours linguistique (langue pratiquée à la maison, apprentissage de la langue à l'école ou hors de l'école, séjours à l'étranger, etc.), ses projet(s) éventuels(s)...

Avis obligatoire du conseil de cycle :

- Le conseil devra expliquer brièvement son avis sur la candidature de l'élève (maîtrise des apprentissages fondamentaux, capacité et régularité de travail, intérêt et facilité d'apprentissage des langues).
- Le conseil précisera également les aptitudes de l'élève à s'investir dans des activités de groupe et à vivre en collectivité et, pour un élève dont la langue demandée en section internationale est la langue maternelle, le niveau de maîtrise de la langue française.



Les tests en langue de section

La durée du test écrit (1 note) est fixée à 30 minutes

Pour toutes les SI sauf chinoise :

- **30 mn en langue de section** et remise des copies

Pour la SI chinoise :

- **30 mn d'exercices de mathématique et d'écriture chinoise** et remise des copies

La durée du test oral (1 note) est fixée à 13 minutes

Pour toutes les SI sauf chinoise :

- **13 mn en langue de section** (expression orale en continu + expression orale en interaction) **et en langue française** (motivation)

Pour la SI chinoise :

- **13 mn de diverses questions** ne nécessitant pas obligatoirement la connaissance préalable de la langue chinoise **et un entretien de motivation**



Les tests en français et en mathématiques

Uniquement pour les élèves issus de l'enseignement privés hors-contrats ou qui viennent de l'étranger (hors réseau AEFE)

La durée de chaque test écrit est fixée à 30 minutes

L'inscription effective de l'élève en section internationale sera conditionnée à l'obtention de la moyenne à ces deux épreuves. Toutefois, leurs notes n'entreront pas dans le calcul de la moyenne pour l'admission, contrairement aux épreuves en langue de section et au dossier de candidature.



Quelles sont les démarches ?

Inscriptions en ligne

du lundi **1^{er} décembre 2025** (12h) au lundi **26 janvier 2026** (23h)

Adresse : <https://bv.ac-nice.fr/isi2d/famille/>



Aucune inscription ne sera acceptée après le 26 janvier 2026

Bien renseigner l'adresse courriel par laquelle se feront tous les échanges avec les familles

et conserver les identifiants pour valider l'affectation



Qui est concerné ?

TOUS LES ELEVES

**Même les élèves issus d'une section internationale en école primaire
doivent être inscrits**

JUSQU'AU 26 janvier 2026 inclus

Adresse : <https://bv.ac-nice.fr/isi2d/famille/>



Aucune demande d'admission en section internationale ne sera traitée en dehors de cette procédure



Quelles sont les dates des tests ?

Allemand, Chinois, Espagnol, Italien

Écrits et oraux : **le mercredi 4 mars 2026 après-midi**

Anglais

Écrits : **le mercredi 4 mars 2026 après-midi**

Oraux : **le mercredi 11 mars 2026 après-midi**

Les horaires et les convocations seront envoyés par mail uniquement.

Bien renseigner l'adresse courriel au moment de l'inscription



Où se déroulent les tests ?

Italien

Écrits et oraux le mercredi 4 mars 2026 après-midi : **collège l'Éganaude à Biot**

Allemand, Chinois, Espagnol

Écrits et oraux le mercredi 4 mars 2026 après-midi : **CIV à Valbonne**

Anglais

Écrits le mercredi 4 mars 2026 après-midi : **collège César à Roquefort-les-Pins**

Oraux le mercredi 11 mars 2026 après-midi : **collège Niki de Saint-Phalle à Valbonne**

collège l'Éganaude à Biot

Pour recevoir la convocation, bien renseigner l'adresse courriel au moment de l'inscription



Quelle est la date des résultats ?

A partir du **mercredi 25 mars 2026**

Les résultats d'admission et d'affectation sont transmis aux familles **par courriel uniquement**

Les affectations prononcées par l'Inspecteur d'académie sont définitives



Quelles sont les modalités d'affectation ?

Les affectations dans les sections anglophones et italiennes sont effectuées après la prise en compte des élèves boursiers, **selon l'ordre des priorités suivantes**, en fonction des places disponibles et du rang d'admission :

1. **La localisation du domicile dans le secteur** de l'un des collèges proposant la section (le CIV n'est pas sectorisé)
2. **La scolarisation d'un frère ou d'une sœur** dans l'un des collèges proposant la section à la **rentrée 2026** (pas de rapprochement de fratrie avec le LIV)
3. **Les vœux** exprimés par la famille

Les affectations prononcées par l'Inspecteur d'académie sont définitives



Comment et quand valider l'affectation ?

Pour accepter (ou refuser) l'affectation
se connecter à l'application ISI2D et valider sa réponse

Entre le mercredi 25 mars et le mardi 31 mars 2026

Le refus de l'affectation vaut renoncement définitif à l'admission en 6^e section internationale

L'absence de réponse dans les délais sera considérée comme un renoncement définitif



Les établissements

- Le Collège de l'Éganaude – Biot
- Le CIV - Valbonne
- Collège Niki de St Phalle - Valbonne
- Collège César – Roquefort les Pins



Les associations

- **APEG** – section internationale **allemande**
- **ASI Chine** – section internationale **chinoise**
- **ASPESI** – section internationale **espagnole**
- **ASEICA**– sections internationales **britannique** et **américaine**
- **APRODESI** – section internationale **italienne**